

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Applicateur en traitements curatifs des bois en œuvre
et des constructions »

Date de Réception de la demande	Novembre 2008
Groupe Technique Paritaire du	20 novembre 2008
Créé par les CPNE du	5 décembre 2008
Numéro Répertoire	CQP 070 – 2008 12 05
Date d'échéance	31 décembre 2011

Demandeur	FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT 9, rue la Pérouse – 75784 Paris cédex 16 ☎ 01 40 69 51 00
Responsables du dossier	CHARPENTE MENUISERIE PARQUETS (FFB-CMP) 9, rue la Pérouse – 75784 Paris cédex 16 ☎ 01 40 69 57 40 Fax : 01 45 74 57 41 E-mail : baylejp@cmp.ffbatiment.fr

Secteur d'Activité	BATIMENT
---------------------------	-----------------

Description sommaire de l'emploi :

➤ Placé sous la responsabilité d'un technicien, l'applicateur doit être capable de mettre en œuvre différentes techniques de traitements des bois en œuvre et des constructions, définies au préalable, dans le cadre des règles techniques professionnelles et dans le respect des consignes de sécurité - hygiène - environnement.

Dans ce cadre :

- Il doit avoir une connaissance des risques liés à la manipulation et à l'utilisation des produits de traitement, afin de se protéger lui-même, à l'aide des Equipements de Protection Individuelle adaptés, mais aussi de préserver l'environnement dans lequel il intervient.
- Il doit également avoir une connaissance des essences de bois et des natures de sols et de maçonneries les plus courants et savoir apprécier leurs désordres afin de réaliser les travaux préparatoires nécessaires.
- Enfin, il doit connaître et savoir utiliser les équipements de travail et moyens de protection collective, lire les documents de chantier et remplir une fiche de chantier pour rendre compte à sa hiérarchie, communiquer avec les tiers et assurer leur protection

Dénomination de la Qualification	Applicateur en traitements curatifs des bois en oeuvre et des constructions
---	--

Classement	Niveau II - Coeff 185 de la Convention Collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment
-------------------	---

**Dispositif d'évaluation et REFERENTIEL DE CERTIFICATION ET MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES
DU TITULAIRE DU C Q P « Applicateur en traitements curatifs des bois en œuvre et des constructions »**

	CARNET DE VALIDATION nbre de points	QCM nbre de points	ENTRETIEN JURY nbre de points	
I- SECURITE/ORGANISATION	25	10	30	65
1. En fonction des consignes du technicien, vérifier la présence effective de réseaux divers et les contraintes environnementales données (points d'eau...) et lui signaler les modifications éventuelles	25	10	30	65
2. Repérer la configuration du chantier et sa conformité au plan et consignes et signaler les modifications éventuelles au technicien				
3. Mettre en place les équipements de travail, les moyens de protection collective et la signalétique pré et post travaux				
4. Utiliser l'Equipement Individuel de Sécurité adapté aux travaux à réaliser				
5. Effectuer le nettoyage du chantier et des outils, trier et évacuer les déchets liés au traitement				
II- COMMUNICATION	15		20	35
1. Communiquer (rappeler les consignes données par le technicien si nécessaire) avec le client pour garantir le bon déroulement des travaux	15		20	35
2. Travailler avec les autres corps d'état, en respectant le planning d'intervention				
3. Rendre compte de ses observations à sa hiérarchie, particulièrement en remplissant la fiche de suivi de chantier				
III- TECHNIQUE	40	30	30	100
III 1- TECHNIQUES PREPARATOIRES				
1. Observer et sonder les pièces de bois en utilisant la technique appropriée	20	10	10	40
2. Bûcher les pièces à conserver en utilisant la technique appropriée				
3. Constater l'état des pièces de bois après le bûchage et en rendre compte au technicien, pour réaliser ultérieurement un renfort accessoire de pièces, si nécessaire				
4. Piqueter les enduits recouvrant les murs et les maçonneries				
5. Brûler à la flamme les fructifications et filaments en prenant les précautions d'usage				
6. Gratter et ou effectuer un brossage soigné des surfaces atteintes				
7. Réaliser un renfort accessoire de pièces, suivant les consignes du technicien				
8. Mettre en œuvre un étai en cas de danger apparent				
III 2- TECHNIQUES DE TRAITEMENTS CŒUR DE METIER				
1. Forer des puits à l'aide d'une perceuse et éventuellement mettre en place les injecteurs dans les puits	20	10	10	40
2. Injecter les doses de produits dans le respect des règles de sécurité				
3. Manutentionner les contenants et manipuler les produits suivant les fiches de données sécurité				
4. Badigeonner ou pulvériser en pression adaptée à l'aide d'une pompe en respectant les prescriptions techniques				
III 3- AUTRES TECHNIQUES DE TRAITEMENTS				
1. Installer le système de piège en fonction du plan prévu dans le devis établi par le technicien				
2. Repérer (contrôle visuel) la connexion avec la ou les colonies de termites lors de visites de contrôle afin que s'engage le processus d'élimination				
3. Réaliser un épandage préventif sur la surface prévue du bâtiment pour mettre en œuvre une barrière chimique, en fonction des consignes du technicien				
4. Poser et fixer un grillage métallique pour mettre en œuvre une barrière physique, en fonction des consignes du technicien				
5. Poser et fixer un film pour mettre en œuvre une barrière physico chimique, en fonction des consignes du technicien				
TOTAL DE POINTS PAR MODALITE D'EVALUATION	80	40	80	200

Pour obtenir le CQP, le candidat doit totaliser un minimum de 125 points sur 200.